

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 10 décembre 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Chevreau, Mme Lagarde, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Taïbi, Mme Laroche, Mme Cerrigone, Mme Valleton, M. Monany, Mme Maroun, M. Prudhomme



Délibération n° 13-01 du 10 décembre 2020

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PROJETS DE TERRITOIRE AU TITRE DE LA SAISON SPORTIVE 2020-2021 – CONVENTIONS ET AVENANT.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la convention et son avenant avec le comité départemental de karaté,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE pour la saison sportive 2020-2021 au titre de leur activité respective, les subventions aux associations suivantes :

- Les amis gymnastes d'Aulnay-sous-Bois 55 000 euros
- Noisy-le-Grand gymnastique 81 000 euros
- l'Acro tramp de Sevrans 93 50 000 euros
- Comité départemental de tennis 126 104 euros
- L'association sportive de Bondy - section tennis 18 780 euros
- Le Blanc-Mesnil sport tennis 66 228 euros
- Le tennis club de Villemomble 34 620 euros
- Montfermeil tennis 93 42 396 euros



- Le tennis club Tremblaysien 21 012 euros
- le Red-Star club montreuillois - section judo 82 500 euros
- l'Étoile sportive de Blanc-Mesnil judo 50 000 euros
- Villemomble sports - section Judo 20 000 euros
- le Comité départemental de karaté 25 000 euros
- le Karaté club de Villepinte et omnisports 15 000 euros
- le Comité départemental de badminton 25 000 euros
- le Comité départemental de rugby 103 000 euros
- le Rugby club de Drancy 120 000 euros ;

- APPROUVE les conventions, dont projets ci-annexés, à conclure avec les associations suivantes :

- Comité départemental de tennis
- Les amis gymnastes d'Aulnay-sous-Bois
- Noisy-le-Grand gymnastique
- L'acro tramp Sevrans 93
- L'Association sportive de Bondy-section tennis
- Le Blanc-Mesnil sport tennis
- Le tennis club de Villemomble
- Montfermeil tennis 93
- Le tennis club tremblaysien
- Le Red-star club montreuillois - section judo
- L'étoile sportive de Blanc-Mesnil judo
- Villemomble sports section judo
- Le karaté club de Villepinte et omnisports
- le Comité départemental de badminton
- le Comité départemental de rugby
- le Rugby club de Drancy ;

- APPROUVE l'avenant, dont projet ci-annexé à conclure avec le comité départemental de karaté ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer lesdites conventions et ledit avenant au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.